ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	**Date approbation par la RW**
	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	2013/0001 Maison de la ruralité à Ruette 2020/0066 2 tronçons voies lentes	**880.447,11 €** **748.816,46 €**	**02-05-2019** **19-10-2017**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (asbl)	Comptes non encore disponibles pour 2024, l'asbl n'ayant pas encore tenu son AG	Montant annuel	
		Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine (propriétaire)	Mazout	Montant annuel	2399,03 €
	Electricité	Montant annuel	2450,17 €
	Eau	Montant annuel	531,26 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (asbl) **Le bien est mis à disposition de l'asbl Commission culturelle.**	Comptes non encore disponibles pour 2024, l'asbl n'ayant pas encore tenu son AG	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges			
Réaffectation des bénéfices	Lorsque des bénéfices sont générés par cette asbl, ils sont réinjectés dans celle-ci.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Premier étage (maison de village) :mise à disposition pour écoles, CPAS…
	Rez-de-chaussée (maison de l'artisanat) : ateliers céramique, ateliers bien-être, atelier « enfants », ateliers herboristerie…
	Activités gratuites ou à prix modéré de manière à inclure un maximum de citoyens de tous âges.

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

<table>
<tr><td>Année de l'installation de la CLDR</td><td>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</td><td>Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]</td><td>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]</td></tr>
<tr><td>24/06/2004</td><td>2004</td><td>28/10/2020</td><td>20/12/2013</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="5">Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]</td><td>Pas de réunion en 2024</td><td rowspan="5">Nombre de présents</td><td></td></tr>
<tr><td>06/02/2025</td><td>13</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
</table>

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	Le bilan des projets et actions menées jusqu'à présent dans le cadre de l'opération de développement rural de Virton montre que de nombreux projets inscrits dans les lots prioritaires du PCDR et de sa prolongation ont été entrepris par la CLDR et, pour certains également, déjà conduits à terme, ou en passe de l'être. La durée de validité du PCDR étant arrivée à échéance, plus aucune convention n'a été passée avec la Région Wallonne. Les membres de la CLDR ont donc poursuivi leur travail soit pour mener à bien les conventions en cours pour trouver d'autres sources de financement - dans le cadre des projets de voies lentes. Ainsi, en matière de réalisation, le projet du PCDR aujourd'hui le plus étendu à Virton est le réseau de voies lentes reliant les villages entre eux et avec Virton. Il est largement plébiscité. Leurs usagers sont nombreux et de profils variés : sportifs à l'entraînement, grands-parents promenant leurs petits-enfants – ou l'inverse ! – , étudiants se rendant aux cours et écoliers, en classe, touristes en expédition découverte. Ce projet est donc en quelque sorte le meilleur ambassadeur du PCDR de Virton. Les aménagements des villages de Chenois, Latour et Gomery ont largement contribué aussi à répondre aux souhaits exprimés par la population d'embellissement et de sécurisation des villages. Dans le cadre de l'appel à projet Wallonie cyclable en décembre 2020, la commune a été retenue et la priorité sera maintenant donnée aux aménagements suivants : les liaisons vers les pôles locaux d'activités et/ou arrêt bus/train de lignes structurantes et/ou entre les zones d'habitat (villages, quartiers), l'aménagement des derniers et premiers kilomètres d'un point d'intérêt (pôle scolaire, administratif, de loisirs, gares bus/train), l'aménagement de chaînons manquants. Les aménagements suivants sont éligibles : chemin réservé, piste cyclable séparée, piste cyclable marquée, rue cyclable, bande cyclable suggérée, aménagements permettant de diminuer la vitesse, petits travaux d'amélioration du confort, signalisation pour les cyclistes, stationnement vélo, … Deux arboretums étaient visés plus particulièrement dans la liste des projets du PCDR : l'arboretum de Virton et l'arboretum des Zigomars situé dans la vallée de Rabais. Les plaquettes de l'arboretum de Virton ont été harmonisées par une nouvelle signalétique réalisée dans le cadre des subventions de la 'Semaine de l'Arbre' et des panneaux didactiques pour l'arboretum des Zigomars sont prêts à être posés dans le cadre du subside BiodiverCité. En résumé, l'ODR a grandement aidé à la réalisation concrète de projets variés et d'envergure, répondant à des souhaits de la population, à l'objectif de « mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, bâti qui caractérise l'ensemble de la commune » faisant partie de la stratégie du PCDR et couvrant de manière équilibrée le territoire communal. Le lancement d'un nouveau PCDR devrait être entrepris au cours de l'année 2025.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	